

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Olivier DEMANDRE
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 13 avril 2023</i>	

Personnes excusées/absentes :

- **Courfontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD
- **Dampierre** : M. Anthony FALCONNET, Mme Valérie BENDERITTER
- **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Dominique JOLY
- **Gendrey** : Mme Lydia LUTHRINGER
- **La Barre** : M. Philippe GIMBERT
- **Monteplain** : M. Luc BEJEAN
- **Orchamps** : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT
- **Our** : M. Segundo ALFONSO
- **Rans** : M. Raphaël TEMPESTA
- **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE
- **Salans** : M. Philippe SMAGGHE
- **Serre les Moulrières** : M. Claude TERON

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 13 avril 2023 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h12 et a été levée à 21h00.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme M. Olivier DEMANDRE comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 23 mars 2023.

Voté à l'unanimité

ANNEXE



Compte-rendu succinct

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Le Président :
M. Jérôme FASSET

Le Secrétaire de Séance :
M. Jean-Claude THABARD

Affiché le :

Séance du
Jeudi 23 mars 2023

Personnes excusées/absentes :

- **Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER
- **Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Marie-Anne LONGY
- **Gendrey** : Mme Lydia LUTHRINGER
- **La Barre** : M. Philippe GIMBERT
- **Monteplain** : M. Luc BEJEAN
- **Orchamps** : Mme Barbara PANOUILLOT
- **Ougney** : M. Cédric IVANES
- **Pagney** : M. Michel GANET
- **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE
- **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON
- **Serre les Moulères** : M. Claude TERON

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 23 mars 2023 à 19h00 à la salle des fêtes à Dampierre sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h40 et a été levée à 22h29.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour

En cours de signature

En cours de signature

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2023 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme M. Jean-Claude THABARD comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 9 février 2023.

Voté à l'unanimité

b *Décisions prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c *Convention de mise à disposition gratuite de la salle de réunion située à la Gare à Ranchot entre la CCJN et l'association TEMPO*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de la convention de mise à disposition gratuite de la salle de réunion située à la Gare à Ranchot avec l'association TEMPO ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

d *Cession partielle d'actif de la société S&L SAS en liquidation judiciaire - Acquisition du matériel divers et de la licence IV référencés dans l'actif*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président ajoute que la CCJN souhaite acheter ce bâtiment pour accueillir au plus vite les enfants et que l'objectif est toutefois de garder cet établissement en « commerce ».

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- décide d'acquérir le matériels divers référencés dans l'actif de la société S&L SAS en liquidation judiciaire pour un montant total de 24 000 € ;
- décide d'acquérir la licence IV référencée dans l'actif de la société S&L SAS en liquidation judiciaire pour un montant total de 6 000 € ;
- autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater sur 2023 la dépense d'investissement liée à l'acquisition de l'actif de la société S&L SAS, avant le vote du budget primitif 2023, dans la limite des sommes suivantes :

Chapitre	Libellé	Articles	Libellé	Autorisation de dépense avant le vote du BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	2051	Concessions et droits similaires	6 000 € (licence IV)
21	Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations corporelles	24 000 € (matériels divers)

- autorise Monsieur le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette licence et de cet actif et lui donner tous les pouvoirs en vue d'accomplir les démarches et formalités nécessaires ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- e. Signature de l'offre de mandat avec la société SAFTI, Agence immobilière mandatée pour l'acquisition du bâtiment « Restaurant le Galoubin »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- accepte l'offre de mandat de la société SAFTI ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette offre de mandat et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- f. Autorisation de signature d'un bail de location avec la SCI SG2L dans l'attente de l'acquisition du bâtiment « Restaurant Le Galoubin »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- accepte que la Communauté de Communes Jura Nord loue les locaux dans l'attente de l'acquisition du bâtiment à la SCI SG2L, propriétaire du bâtiment ;
- accepte la mise en place d'un bail de location dans l'attente de l'acquisition du bâtiment, situé 26 grande rue à Ranchot (39700) pour un montant de 2 555,62 € par mois (sans les charges) ;
- autorise Monsieur le Président à signer le bail de location et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;
- désigne l'Office notarial de Saint-Vit, 2 rue de Marnay à Saint-vit (25410) pour la rédaction de ce bail de location et toutes autres missions relatives à ce dossier ;
- dit que la Communauté de Communes Jura Nord prendra à sa charge les frais, droits et taxes afférents à ce dossier ;
- dit que les crédits sont inscrits au Budget Principal de l'exercice 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

- g. Autorisation de signature d'un bail d'habitation entre la Communauté de Communes Jura Nord et Madame et Monsieur HESCH Laurent pour l'appartement situé au dernier étage suite à la location du bâtiment « Restaurant Le Galoubin » par la CCJN

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Gilbert LAVRY (SALIGNEY) s'interroge où vont aller les enfants si la CCJN trouve preneur pour l'ouverture d'un commerce ?

Monsieur le Président répond qu'il y a des pistes actuellement et qu'une réflexion est menée en parallèle de l'achat de ce bâtiment.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande si la salle des fêtes de Ranchot appartient à la commune car si la commune est propriétaire, elle peut agir !

Monsieur le Président répond que oui mais que la gestion est faite par le Foyer Rural de Ranchot.

Monsieur Jean-Noël ARNOULD (COURTEFONTAINE) s'interroge car les enfants concernés sont de la commune Ranchot entre autres alors pourquoi la commune n'intervient pas ? Si la commune ne fait rien, pourquoi la Communauté de Communes garde la restauration scolaire sur la commune de Ranchot ?

Monsieur Alain GOUNAND (DAMPIERRE) est surpris ! La commune devrait réagir !

Monsieur le Président ajoute au débat que le point positif est que depuis que l'information circule que la Communauté de Communes va racheter le restaurant « Le Galoubin », des personnes se manifestent auprès de la CCJN pour des projets à vocation « commerce ».

Monsieur Jean-Louis MORLIER (RANS) se permet de faire une remarque sur le fait que les relations entre les agents de Jura Nord et le Foyer Rural de Ranchot étaient très difficile.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place du bail d'habitation entre la Communauté de Communes Jura Nord et Madame et Monsieur Laurent HESCH ;
- accepte les termes dudit bail ;
- autorise Monsieur le Président à signer ce bail et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

- *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des puéricultrices territoriales à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps complet à compter du 1er avril 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps complet ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des puéricultrices territoriales à temps complet ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi adjoints techniques territoriaux à temps complet suite à la Délégation de Service Public de la compétence « assainissement collectif »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet ;**
- **modifie le tableau des effectifs ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- c *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi adjoints techniques territoriaux à temps complet suite à la Délégation de Service Public de la compétence « assainissement non-collectif »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet ;**
- **modifie le tableau des effectifs ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- d *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 6,92h*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 6,92h hebdomadaire ;**
- **modifie le tableau des effectifs ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- e *Validation du tableau des effectifs*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord en annexe à compter du 24 mars 2023 ;**
- **DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.**

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

a Débat d'Orientations Budgétaires 2023 (DOB) - Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 (ROB)

Monsieur le Président présente le rapport d'orientations budgétaires 2023, joint en annexe du présent compte-rendu au Conseil Communautaire.

Il ajoute que les leviers de recettes pour la CCJN sont la taxe foncière et les tarifs. Il précise également qu'il sera sans doute nécessaire d'augmenter les tarifs et la fiscalité.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande s'il est possible d'ajouter la FCTVA dans le graphique page 9 ?

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, répond que la FCTVA est intégrée dans les taxes foncières et habitations et impôt limité.

Monsieur le Président précise également que la CCJN devra très certainement faire un emprunt pour l'achat du restaurant « Le Galoubin ».

Le Président ajoute à sa présentation qu'avec l'augmentation des bases et les Restes à Réaliser reportés sur l'exercice 2023 et l'emprunt pour l'achat du restaurant « Le Galoubin », il n'y aurait pas besoin d'augmenter les impôts MAIS si pas d'augmentation d'impôts, la CCJN ne pourra pas emprunter ni même continuer ses investissements. Elle ne pourra faire que la gestion courante.

Monsieur le Président présente le Programme Pluriannuel d'Investissement du Budget Principal joint au présent compte rendu.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) s'interroge sur les panneaux de basket car il se demande qui les utilise et sur quels créneaux ?

Monsieur Segundo ALFONSO, Vice-président, répond qu'il y a une demande d'une association qui joue à Saint-Vit pour l'instant comme le gymnase à Fraisans n'en a pas !

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) ajoute qu'il n'y a pas d'associations sur le territoire pour l'instant et qu'il serait difficile d'accorder un créneau horaire à une association car tous les créneaux sont pris.

Monsieur le Président ajoute que cette demande date d'un moment et qu'il a fini par accepter afin que le gymnase à Fraisans soit complet en terme d'équipements.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) indique que mettre des panneaux de baskets est bien mais dans un autre gymnase sur le territoire où l'on peut proposer des créneaux horaires.

Monsieur le Président présente le Programme Pluriannuel d'Investissement du Budget Annexe « Assainissement collectif » joint au présent compte rendu.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande si le besoin en financement est couvert par l'excédent et l'emprunt ?

Monsieur le Président répond que oui mais que si l'intégralité de l'excédent est prise pour le besoin en financement, la CCJN peut arrêter tous les projets et ne fera que la gestion courante et si le souhait de la CCJN est de faire des projets, il convient d'augmenter les impôts. Il ajoute qu'à l'heure d'aujourd'hui, si la CCJN souhaite retrouver son montant d'épargne brut

à hauteur de 400 000 €, il faudra augmenter les impôts de 20 %. Et en parallèle, augmenter les tarifs.

Il précise que depuis quelques années, la CCJN n'a pas augmenté les impôts et qu'au vue de l'inflation, l'augmentation de la contribution du SDIS et maintenir un minimum d'épargne, l'augmentation des impôts se justifie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, a pris acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2023 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2023 conformément au document présenté en séance.

- b *Convention financière entre la Communauté de Communes Jura Nord et la commune de Montmirey-la-Ville – Remboursement des factures d'électricité de l'année 2018 concernant l'assainissement payées à tort par la commune de Montmirey-la-Ville*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de la convention financière entre la Communauté de Communes Jura Nord et la commune de Montmirey-la-Ville ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

4. PLUi

- a. *Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : bilan de la concertation et arrêt du dossier PLUi*

Monsieur Stéphane ECARNOT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Yves COINCENOT (SALANS) ajoute qu'il est déçu car lors de la dernière réunion sur le règlement, il y a eu des modifications demandées et celles-ci n'ont pas été prises en compte notamment que les petites activités commerciales ne se fassent pas dans le village.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande si c'est une volonté de Jura Nord d'interdire les petits commerces dans les villages ?

Monsieur le Président répond que non : la volonté politique est que les activités non-nuisantes puissent se faire.

Monsieur Stéphane ECARNOT, Vice-président, ajoute que le bureau d'études CITADIA a répondu et précise à nouveau que ce n'est pas la volonté de Jura Nord d'interdire les commerces dans les villages.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) souhaite la certitude qu'un boulanger ou un coiffeur puisse s'installer dans les villages avant de voter le PLUi.

Monsieur Stéphane ECARNOT, Vice-président, ajoute qu'il est souhaitable de mettre en commun toutes les remarques des communes et que les communes indiquent ces remarques dans leur délibération.

Monsieur Jean-Louis MORLIER (RANS) demande si le 2^{ème} arrêt doit être fait au Conseil Communautaire ?

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de développement, précise que si une commune émet un avis défavorable, un deuxième arrêt au sein du Conseil Communautaire sera nécessaire.

Monsieur Stéphane ECARNOT, Vice-président, précise que ce deuxième arrêt se fera fin d'année.

Monsieur Emmanuel BARBERET (EVANS) demande si la cartographie peut être modifiée car celle-ci n'est pas mise à jour.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de développement, oui elle peut être mise à jour. Il faudra également indiquer dans la délibération.

Monsieur Mickaël PEREZ (BRANS) prend part au débat et indique qu'il a des terrains qui sont classés constructibles avec sa carte communale et dont deux permis de construire ont été acceptés mais Jura Nord a classé ces deux terrains en zones humides. C'est une problématique.

A la majorité (3 CONTRES), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- tirer le bilan de la concertation afférente au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, tel qu'il est annexé à la présente ;
- arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tel qu'il est annexé à la présente ;
- soumettre pour avis aux communes de Jura Nord le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- notifier le projet de PLUi pour avis aux personnes prévues par le Code de l'Urbanisme et notamment :
 - aux EPCI limitrophes, qui ont été associés à l'élaboration du PLUi ;
 - aux personnes publiques associées à son élaboration : l'Etat, la Région, le Département, les Chambres consulaires, l'autorité organisatrice des transports, les syndicats mixtes en charge de la gestion des SCoT limitrophes au périmètre de l'EPCI (le cas échéant) ;
 - aux 32 communes membres de la Communauté de Communes Jura Nord (art L.153-15 et R.153-3 du Code de l'urbanisme) ;
 - à l'INAO dans les zones d'appellation d'origine contrôlée et Centre national de la propriété forestière lorsque le PLUi prévoit une réduction des espaces agricoles ou forestiers (art R.153-6 Code urbanisme) ;
 - à la CDPENAF (art L.112-1-1 du Code rural) ;
 - au Centre régional de la propriété forestière (CRPF) ;
 - à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;
 - aux personnes publiques qui ont demandé à être consultées sur le projet.
- se prononcer favorablement sur les 7 projets de PDA relatifs aux abords de monuments historiques décrits ci-dessus ;
- organiser une enquête publique unique à l'élaboration du PLUi et de la création des Périmètres Des Abords ;
- solliciter Monsieur le Préfet après enquête publique et après avoir recueilli l'accord du préfet sur la poursuite de la procédure de création de 7 Périmètres de Protection des Abords de Monuments Historiques ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager les démarches nécessaires à ce dossier.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture et fera l'objet d'un affichage au siège

de la Communauté de Communes et dans les mairies des communes concernées durant un mois, conformément aux dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'urbanisme.

Vote à la majorité

5. ECONOMIE / TOURISME

- a. *Convention d'Autorisation d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour la période 2023-2028*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention d'autorisation d'immobilier d'entreprise entre la Région BFC et la CCJN ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. *Convention d'exploitation et d'entretien de la voie des Salines et de l'Eurovéloroute 6*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention d'exploitation de la voie des Salines et de l'Eurovéloroute 6 avec le Département du Jura ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

6. ASSAINISSEMENT

- a. *Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CCJN, la commune d'Orchamps et le Syndicat intercommunal du Moulin Rouge concernant les travaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'eau potable sur la commune d'Orchamps*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention constitutive de groupements de commandes entre la CCJN, la commune d'Orchamps et le Syndicat intercommunal du Moulin Rouge ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;

- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. *Conventions de servitudes de passages de canalisations publiques d'eaux usées en terrain privé dans le cadre des travaux de construction, de renouvellement, de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur la commune d'Orchamps (secteur de la rue de la République)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de conventions de servitude de passage de canalisations publiques des eaux usées en terrain privé ;
- approuve les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions de servitude de passage de canalisations publiques des eaux usées en terrain privé ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- c. *Conventions de servitudes de passages de canalisations publiques d'eaux usées en terrain privé dans le cadre des travaux de construction, de renouvellement, de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur la commune de Montmirey-le-Château*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de conventions de servitude de passage de canalisations publiques des eaux usées en terrain privé ;
- approuve les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions de servitude de passage de canalisations publiques des eaux usées en terrain privé ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

7. SERVICE TECHNIQUE

- a. *Convention de mise à disposition du service technique entre le SDIS du Jura et la Communauté de Communes Jura Nord pour faire un entretien annuel avant la Sainte-Barbe en hiver à Ranchot*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise à disposition du service technique de la Communauté de Communes Jura Nord au SDIS DU JURA ;
- accepte les termes de la convention de mise à disposition du service technique ;
- autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

Voté à l'unanimité

8. NOUVEAU PROJET / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

a. Contrat de territoire « Territoires en Action » 2022-2028

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le contrat de territoire « Territoires en action » à signer entre la Région Bourgogne Franche-Comté, le Pays Dolois – Pays de Pasteur, la Communauté d'agglomération du Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour, ainsi que la Ville de Dole ;
- AUTORISE le Président à signer le contrat et tous les actes et pièces afférents.

Voté à l'unanimité

b. Convention d'installation et de gestion de lignes de communications électroniques à Très Haut Débit pour l'immeuble 9 rue Richebourg à Gendrey (39350)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à Très Haut Débit en Fibre Optique ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 22h29.

Monsieur Jean-Claude THABARD
Commune de Offlanges



Le Président,
Gérôme FASSET



b. *Décisions prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

2. **FINANCES**

a. *COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2022

12000 - CC JURA NORD

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 065 144,57	8 700 008,15	11 765 172,72
Titres de recette émis (b)	1 493 051,54	7 467 159,15	8 960 209,71
Réductions de titres (c)		27 334,50	27 334,50
Recettes nettes (d = b - c)	1 493 051,54	7 439 824,65	8 932 875,21
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 065 144,57	8 700 008,15	11 765 172,72
Mandats émis (f)	1 309 195,38	7 801 292,25	9 110 487,63
Annulations de mandats (g)	265,15	515 262,79	515 527,94
Depenses nettes (h = f - g)	1 308 930,23	7 285 029,46	8 593 959,69
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	184 121,31	153 794,19	337 915,50
(e - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2022

12000 - CC JURA NORD

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	2 714,33		184 121,31		186 835,64
Fonctionnement	1 074 623,15		253 794,19		1 328 407,54
TOTAL I	1 077 337,48		337 915,50		1 515 243,18
II - Budgets des services à caractère administratif					
45200-CC JURA NORD-ZAC DES CHARRIERES					
Investissement	-146 026,50		85 372,12		-60 654,38
Fonctionnement	83 581,50		-78 725,52		4 855,98
Sous-Total	-62 445,00		6 646,60		-55 800,40
TOTAL II	-62 445,00		6 646,60		-51 153,80
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
21400-CCJH-PATHEAUX PRODUCTIONS					
Investissement					

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

12000 - CC JURA MORD

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Investissement					
Sous-Total					
43000-CC Jura Bord ASSAINISSEMENT					
Investissement	1 618 552,00		1 087 318,62		2 725 870,62
Fonctionnement	412 803,88		41 165,20		453 969,08
Sous-Total	2 052 355,88		1 128 483,82		3 179 839,70
43100-CC JURA MORD-OM					
Investissement					
Fonctionnement	179 428,19		-74 688,54		104 739,65
Sous-Total	179 428,19		-74 688,54		104 739,65
43300 CC JM Assai non collectif					
Investissement					
Fonctionnement			275,81		275,81
Sous-Total			275,81		275,81
TOTAL III	2 230 784,07		1 054 070,99		3 284 858,06
TOTAL I + II + III	3 245 666,77		1 358 533,32		4 604 200,08

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Assainissement Collectif » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

43000 - CC Jura Bord ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 227 296,13	1 027 161,14	7 254 457,27
Titres de recette émis (b)	2 566 868,60	521 812,59	3 088 681,19
Réductions de titres (c)		8 189,00	8 189,00
Recettes nettes (d = b - c)	2 566 868,60	513 623,59	3 080 492,19
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 227 296,13	1 027 161,14	7 254 457,27
Mandats émis (f)	2 065 107,63	597 542,42	2 662 650,05
Annulations de mandats (g)	585 757,65	125 284,01	711 041,66
Depenses nettes (h = e - g)	1 479 549,98	472 258,39	1 951 808,37
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 087 318,62	41 165,20	1 128 483,82
(h - d) Déficit			

c. COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

43300 - CC JM Assai non collectif

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	350,00	95 924,53	96 274,53
Titres de recette émis (b)		65 116,94	65 116,94
Réductions de titres (c)		18,00	18,00
Recettes nettes (d = b - c)		65 098,94	65 098,94
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	350,00	95 924,53	96 274,53
Mandats émis (f)		54 823,13	54 823,13
Annulations de mandats (g)		54 823,13	54 823,13
Depenses nettes (h = e - g)		275,81	275,81
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		275,81	275,81
(h - d) Déficit			

d. **COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Ordures ménagères » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

43100 - CC UJRA NORD-OM

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		1 129 428,19	1 129 428,19
Titres de recette émis (b)		972 417,35	972 417,35
Réductions de titres (c)		19 548,11	19 548,11
Recettes nettes (d = a - c)		952 869,24	952 869,24
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		1 081 728,19	1 081 728,19
Mandats émis (f)		1 100 032,11	1 100 032,11
Annulations de mandats (g)		72 494,23	72 494,23
Depenses nettes (h = f - g)		1 027 537,88	1 027 537,88
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		74 698,94	74 698,94
(a - d) Déficit			

e. **COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

43200 - CC UJRA NORD-ZAC LES PERRIERES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	486 589,61	404 283,11	890 872,72
Titres de recette émis (b)	146 026,50	256 122,74	402 149,24
Réductions de titres (c)		198 821,76	198 821,76
Recettes nettes (d = a - c)	146 026,50	67 300,35	213 326,85
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	486 589,61	404 283,11	890 872,72
Mandats émis (f)	60 754,39	160 265,50	221 020,89
Annulations de mandats (g)		14 239,40	14 239,40
Depenses nettes (h = f - g)	60 754,39	146 026,50	206 780,89
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	85 272,11	78 725,52	6 546,60
(a - d) Déficit			

f. **COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

13600 - CCJH-PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	100 000,00	23 800,00	123 800,00
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	100 000,00	23 800,00	123 800,00
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
d - h) Excédent			
h - d) Déficit			

g. **COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

12400 - CCJH-PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	100 000,00	23 800,00	123 800,00
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	100 000,00	23 800,00	123 800,00
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
d - h) Excédent			
h - d) Déficit			

g. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, est invité à se retirer de la salle et à ne pas prendre part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

1) BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

FONCTIONNEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023
	011 - Charges à caractère général	1 540 660.78 €	0.00 €	70 - Produits des services	1 193 275.50 €	0.00 €
	012 - Charges de personnel	4 466 619.62 €	0.00 €	73 - Impôts et taxes	4 510 160.00 €	0.00 €
	14 - Atténuation de produits	242 869.00 €	0.00 €	74 - Dotations Participations	1 557 953.75 €	0.00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	741 108.62 €	0.00 €	75 - Autres produits de gestions courantes	25 926.54 €	0.00 €
	66 - Charges financières	67 841.46 €	0.00 €	76 - Produits financiers		0.00 €
	67 - Charges exceptionnelles	1 890.37 €	0.00 €	77 - Produits exceptionnels	18 242.47 €	0.00 €
			0.00 €	013 - Atténuations de charges	132 572.99 €	0.00 €
	042 Opérations d'ordre	225 039.41 €	0.00 €	042 Opérations d'ordre	1 692.40 €	0.00 €
	TOTAL I	7 286 029.26 €	0.00 €	TOTAL II	7 439 823.65 €	0.00 €

RESULTAT REALISE 2022	153 794.39 €
REPRISE RESULTAT EXCEDENTAIRE 2021	1 074 613.15 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2022	1 228 407.54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES ET OPERATIONS

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023
	Hors Opérations :					
	13 - Subventions d'investissement	0.00 €		10 - Dotations, fonds divers et réserves	174 912.31 €	0.00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	861 405.23 €	300.00 €	13 - Subventions d'investissement	1 092 599.84 €	43 108.44 €
	20 - Immobilisations incorporelles	69 726.18 €	108 068.91 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
	204 - Subventions d'équipement versées	37 243.61 €	29 250.00 €	165 - Dépôts et cautionnements recus	500.00 €	0.00 €
	21 - Immobilisations corporelles	224 037.47 €	34 960.64 €	23 - Immobilisations en cours		
	23 - Immobilisations en cours	864.00 €	71 059.46 €	27 - Autres immobilisations financières		
	26 - Participations et créances rattachées	0.00 €		458206 - Etude thermique CEE TEPCV	0.00 €	41 429.00 €
	27 - Autres immobilisations financières	0.00 €				
	458106 - Etude thermique CEE TEPCV	0.00 €	41 429.00 €			
	Par Opération :					
	(28) - PIAJN EXTE - PIAJN EXTENSION					
	(29) - POLE JEUNE - POLE JEUNESSE GENDREY	100 000.00 €	0.00 €			
	(30) - POLE JEUN - POLE JEUNESSE VALLEE OGNON	0.00 €	1 164.00 €			
	(31) - E De Musiq - Espace danse	0.00 €	0.00 €			
	(32) - GARE RANCHOI 1E - GARE RANCHOI 1ER ETAGE	12 573.74 €	0.00 €			
	(33) - GYM2 - GYMNASSE RESTRUCTURATION	0.00 €	0.00 €			
	(35) - PERANCH - POLE EDUCATIF RANCHOI	0.00 €	734.00 €			
	(36) - GENDAMP - GENDARMERIE DAMPIERRE	0.00 €	6 720.00 €			
	(37) - GEMAPI LA VEZE	1 387.60 €				
	040 Opérations d'ordre	1 692.40 €	0.00 €	040 Opérations d'ordre	225 039.41 €	
	041 Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €	041 Opérations d'ordre	0.00 €	
	TOTAL	1 308 930.23 €	293 686.01 €	TOTAL	1 493 051.56 €	84 537.44 €

SOLDE D'EXECUTION 2022	184 121.33 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2021	2 714.55 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2022	-209 148.57 €
BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2022	-22 312.69 €

h. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « Assainissement Collectif », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

0 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

	DEPENSES		RECETTES			
	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023
EXPLOITATION	011- Charges à caractère général	30 394.35 €		70- Vente pdt, prestation de services	396 544.60 €	
	012- Charges de personnel	48 689.67 €		74- Subvention d'exploitation	7 497.29 €	
	014 - Atténuations de produits	44 065.00 €		75 - Autres produits de gestion courante	2 109.48 €	
	05 - Autres charges de gestion courante	0.00 €		76 - Produits financiers	0.08 €	
	06 - Charges financières	72 898.44 €		77- Produits exceptionnels	47 096.70 €	
	07- Charges exceptionnelles	49 525.03 €				
	042 Opérations d'ordre	226 685.90 €		042 Opérations d'ordre	60 175.44 €	
	TOTAL I	472 258.39 €	0.00 €	TOTAL II	513 423.59 €	0.00 €

RESULTAT REALISE 2022 (Total I + Total II)

41 165.20 €

REPRISE RESULTAT 2021

412 803.88 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2022

453 969.08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES		RECETTES			
	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023
INVESTISSEMENT	16 - Emprunts et dettes assimilées	257 680.28 €		10 - Dotations, fonds divers et réserves	11 375.70 €	
	20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €		13-Subventions d'investissement	1 528 807.00 €	171 124.17 €
	21 - Immobilisations corporelles	0.00 €	1 562.94 €	16- Emprunt	800 000.00 €	0.00 €
	23 - Immobilisations en cours	2 318.00 €	0.00 €	20-immobilisations incorp		
				21-immobilisation corp		
				23-immobilisation en cours		
	Par Opération :					
	op12 Raccordement fraisans Step Damp Ranchot	15 243.22 €	0.00 €			
	op13 Extension Step Gendrey	0.00 €	0.00 €			
	op14 Extension Step Orchamps	41 045.22 €	0.00 €			
	op15 Réseaux ass Uugney	0.00 €	0.00 €			
	op16 Systeme ass Vitreux	485 278.05 €	618 643.45 €			
	op17 Systeme ass Louvatange	150 036.59 €	292 042.17 €			
op18 Réseaux ass Pagny	41 426.83 €	0.00 €				
op19 Réseaux Montmirey le Château et la Ville	38 577.91 €	0.00 €				
op20 Rehabilitation reseaux Dampierre Rans Ranchot	17 768.44 €	0.00 €				
040 Opérations d'ordre	60 175.44 €		040 Opérations d'ordre	226 685.90 €		
041 Opérations d'ordre			041 Opérations d'ordre			
TOTAL	1 479 549.98 €	912 248.56 €	TOTAL	2 566 868.60 €	171 124.17 €	

SOLDE D'EXECUTION 2022

1 087 318.62 €

REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2021

1 638 552.00 € 2 725 870.62 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 2022

-741 124.39 €

BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2022

1 984 746.23 €

i. **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF »**

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Gêrôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

0 BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023
EXPLOITATION	011 - Charges à caractère général	11 314.39 €	0.00 €	70 - Vente pdt, prestation de services	32 070.00 €	
	012 - Charges de personnel	53 508.74 €	0.00 €	74 - Subvention d'exploitation		
	65 - Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.00 €	77 - Produits exceptionnels	33 028.94 €	
	66 - Charges financières					
	67 - Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €			
	68 - Dotations aux amortissements	0.00 €				
	042 Opérations d'ordre		0.00 €	042 Opérations d'ordre		
	TOTAL I	64 823.13 €	0.00 €	TOTAL II	65 098.94 €	0.00 €

RESULTAT REALISE 2022 (Total I + Total II)	275.81 €
REPRISE RESULTAT 2021	0.00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2022	275.81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023
INVESTISSEMENT	16 - Emprunts et dettes assimilées			13 - Subventions d'investissement		
	20 - Immobilisations incorporelles			16 - Emprunt		
	21 - Immobilisations corporelles			20 - immobilisations incorp		
	23 - Immobilisations en cours			21 - immobilisation corp		
				23 - immobilisation en cours		
				10 - fonds et réserves		
	040 Opérations d'ordre			040 Opérations d'ordre		
	041 Opérations d'ordre			041 Opérations d'ordre		
TOTAL	0.00 €	0.00 €	TOTAL	0.00 €	0.00 €	

SOLDE D'EXECUTION 2022	0.00 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2021	0.00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2022	0.00 €
BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2022	0.00 €

j. **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »**

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « Ordures Ménagères », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

0 BUDGET ORDURES MENAGERES

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES						
EXPLOITATION	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023
	011- Charges à caractère général	915 097.42 €	0.00 €	70- Vente pdt. prestation de services	952 849.24 €	
	012- Charges de personnel	35 881.55 €	0.00 €	74- Subvention d'exploitation		
	65- Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.00 €			
	66- Charges financières		0.00 €	77- Produits exceptionnels	0.00 €	
	67- Charges exceptionnelles	8 758.91 €	0.00 €			
	68- Dotations aux amortissements	67 800.00 €				
	042 Opérations d'ordre		0.00 €	042 Opérations d'ordre		
	TOTAL I	1 027 537.88 €	0.00 €	TOTAL II	952 849.24 €	0.00 €

RESULTAT REALISE 2022 (Total I + Total II)

-74 688.64 €

REPRISE RESULTAT 2021

179 428.19 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2022

104 739.55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS						
INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023
	16 - Emprunts et dettes assimilées			13- Subventions d'investissement		
	20 - Immobilisations incorporelles			16- Emprunt		
	21 - Immobilisations corporelles			20- immobilisations incorp		
	23 - Immobilisations en cours			21- immobilisation corp		
	040 Opérations d'ordre			23- immobilisation en cours		
	041 Opérations d'ordre			10- fonds et réserves		
				040 Opérations d'ordre		
				041 Opérations d'ordre		
	TOTAL	0.00 €	0.00 €	TOTAL	0.00 €	0.00 €

SOLDE D'EXECUTION 2022

0.00 €

REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2021

0.00 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 2022

0.00 €

BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2022

0.00 €

k. **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »**

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

0 BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

EXPLOITATION	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023
	011 - Charges à caractère général	0.00 €	0.00 €	70 - Vente pdt, prestation de services	0.00 €	
	012 - Charges de personnel		0.00 €	74 - Subvention d'exploitation		
	66 - Charges financières	0.00 €	0.00 €	77 - Produits exceptionnels	6 546.60 €	
	67 - Charges exceptionnelles		0.00 €			
	042 Opérations d'ordre	146 026.50 €	0.00 €	042 Opérations d'ordre	60 754.38 €	
	043 Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €	043 Opérations d'ordre	0.00 €	
	TOTAL I	146 026.50 €	0.00 €	TOTAL II	67 300.98 €	0.00 €

RESULTAT REALISE 2022 (Total I + Total II)	-78 725.52 €
REPRISE RESULTAT 2021	83 581.50 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2022	4 855.98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023
	16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €		13 - Subventions d'investissement		
	20 - Immobilisations incorporelles			16 - Emprunt		
	21 - Immobilisations corporelles			20 - immobilisations incorp		
	23 - Immobilisations en cours			21 - immobilisation corp		
				23 - immobilisation en cours		
	040 Opérations d'ordre	60 754.38 €		10 - fonds et réserves		
	041 Opérations d'ordre			040 Opérations d'ordre	146 026.50 €	
				041 Opérations d'ordre		
	TOTAL	60 754.38 €	0.00 €	TOTAL	146 026.50 €	0.00 €

SOLDE D'EXECUTION 2022	85 272.12 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2021	-146 026.50 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2022	0.00 €
BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2022	-60 754.38 €

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques », peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023
EXPLOITATION	011 - Charges à caractère général	0.00 €	0.00 €	70 - Vente pdr, prestation de services		
	012 - Charges de personnel		0.00 €	74 - Subvention d'exploitation	0.00 €	
	66 - Charges financières		0.00 €	77 - Produits exceptionnels		
	67 - Charges exceptionnelles		0.00 €			
	042 Opérations d'ordre		0.00 €	042 Opérations d'ordre		
	043 Opérations d'ordre		0.00 €	043 Opérations d'ordre		
	TOTAL I	0.00 €	0.00 €	TOTAL II	0.00 €	0.00 €

RESULTAT REALISE 2022 (Total I + Total II) 0.00 €
 REPRISE RESULTAT 2021 0.00 €
 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2022 0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023
INVESTISSEMENT	16 - Emprunts et dettes assimilées			13 - Subventions d'investissement		
	20 - Immobilisations incorporelles			16 - Emprunt		
	21 - Immobilisations corporelles			20 - Immobilisations incorp		
	23 - Immobilisations en cours			21 - Immobilisation corp		
	27 - Autres immobilisations financières			23 - Immobilisation en cours		
	040 Opérations d'ordre			10 - fonds et réserves	0.00 €	
	041 Opérations d'ordre			040 Opérations d'ordre		
		TOTAL	0.00 €	0.00 €	TOTAL	0.00 €

SOLDE D'EXECUTION 2022 0.00 €
 REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2021 0.00 €
 SOLDE DES RESTES A REALISER 2022 0.00 €
 BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2022 0.00 €

m. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Principal comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

<i>Résultat CA 2022</i>		
Fonctionnement :	1 228 407.54 €	1 415 243.42 €
Investissement :	186 835.88 €	
Solde des RAR / INV :	-209 148.57 €	
<i>Proposition Inscription / BP 2023</i>		
INVESTISSEMENT : 001R	186 835.88 €	
INVESTISSEMENT : 1068R	22 312.69 €	
FONCTIONNEMENT : 002R	1 206 094.85 €	

Voté à l'unanimité

n. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Assainissement Collectif » comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultat CA 2022		
Fonctionnement :	453 969.08 €	3 179 839.70 €
Investissement :	2 725 870.62 €	
Solde des RAR / INV :	- 741 124.39 €	
Proposition Inscription / BP 2023 ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
INVESTISSEMENT : 001R	2 725 870.62 €	
FONCTIONNEMENT : 002R	453 969.08 €	

Voté à l'unanimité

- o. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif » comme suit :

:

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Résultat CA 2022		
Fonctionnement :	275.81 €	275.81 €
Investissement :	0.00 €	
Solde des RAR / INV :	0.00 €	
Proposition Inscription / BP 2023		
FONCTIONNEMENT : 002R	275.81 €	

Voté à l'unanimité

- p. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Ordures Ménagères » comme suit :

BUDGET ORDURES MENAGERES

Résultat CA 2022		
Fonctionnement :	104 739.55 €	104 739.55 €
Investissement :	0.00 €	
Solde des RAR / INV :	0.00 €	
Proposition Inscription / BP 2023		
FONCTIONNEMENT : 002R	104 739.55 €	

Voté à l'unanimité

- q. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » comme suit :

BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE

Résultat CA 2022		
Fonctionnement :	4 855.98 €	-55 898.40 €
Investissement :	-60 754.38 €	
Solde des RAR / INV :	0.00 €	
Proposition Inscription / BP 2023		
INVESTISSEMENT : 001D	60 754.38 €	
FONCTIONNEMENT : 002R	4 855.98 €	

Voté à l'unanimité

- r. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » comme suit :

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

<i>Résultat CA 2022</i>		
Fonctionnement :	0.00 €	0.00 €
Investissement :	0.00 €	
Solde des RAR / INV :	0.00 €	
<i>Proposition Inscription / BP 2023</i>		
INVESTISSEMENT : 001D	0.00 €	
FONCTIONNEMENT : 002R	0.00 €	

Voté à l'unanimité

- s. *MODIFICATION N° 1 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE D'OUGNEY*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- t. *MODIFICATION N° 4 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : RACCORDEMENT DES EFFLUENTS DE FRAISANS/SALANS SUR LA STEP A RANCHOT, MODIFICATION DES POSTES DE REFOULEMENT ET AGRANDISSEMENT DE LA STEP A RANCHOT*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- u. *MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : CREATION D'UNE GENDARMERIE A DAMPIERRE*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- v. *MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RESEAU ET STATION DE TRAITEMENT) SUR LA COMMUNE D'ORCHAMPS*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- w. *MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RESEAU ET STATION DE TRAITEMENT) SUR LA COMMUNE DE VITREUX*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;

- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- x. *MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA COLLECTE DES EAUX USEES EN RIVE DROITE DU DOUBS (5 COMMUNES) DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE RANCHOT*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- y. *MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE PAGNEY*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- z. *MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : GEMAPI « LA VEZE »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

aa. MODIFICATION N° 1 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LES COMMUNES DE MONTMIREY-LA-VILLE ET DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

bb. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe les taux des taxes locales au titre de l'exercice 2023 comme suit :

RESSOURCES FISCALES	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux de référence 2022	Proposition de variation	Proposition taux 2023	Produits 2023 attendus
Foncier bâti	10 479 000	11.80%	20%	14.16%	1 483 826 €
Foncier non bâti	849 900	23.00%	20%	27.60%	234 572 €
Produit fiscal Foncier					1 718 398 €
Taxe d'habitation additionnelle	1 010 809	11.64%	20%	13.97%	141 210 €
CFU	1 742 000	29.34%	20%	30.06%	523 645 €
				<i>Taux plafond</i>	
TOTAL					2 383 253 €

Voté à l'unanimité

cc. **FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI DE L'EXERCICE 2022 ET DE L'EXERCICE 2023**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **fixe le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2022 ET l'année 2023 comme suit :**

TAXE GEMAPI	CA 2022	BP2023	CUMUL 2022+2023
DEPENSES			
FONCTIONNEMENT	84 150.19 €	65 666.00 €	149 816.19 €
INVESTISSEMENT	9 594.93 €	55 860.00 €	65 454.93 €
TOTAL DEPENSES	93 745.12 €	121 526.00 €	215 271.12 €
RECETTES			
FONCTIONNEMENT			- €
INVESTISSEMENT	377.19 €	1 017.00 €	1 394.19 €
TOTAL RECETTES	377.19 €	1 017.00 €	1 394.19 €
PRODUIT ATTENDU TAXE GEMAPI			213 876.93 €

- **charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;**
- **précise que les produits de la taxe GEMAPI de l'exercice 2022 et de l'exercice 2023 seront inscrits au budget principal de la Communauté de Communes Jura Nord, au chapitre 73, article 7346 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

dd. **ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS POUR L'EXERCICE 2023**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide d'attribuer les différentes subventions aux associations et organismes ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Président à verser les sommes allouées à chaque association et organisme selon les conditions ;**
- **donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier et engager toutes les démarches administratives nécessaires au bon déroulement du dossier ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

ee. **ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2023**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget principal de l'exercice 2023 comme ci-après.

3 BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	BP 2023	Désignation	BP 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

DEPENSES			RECETTES		
Désignation	BP 2023	RAR 2022	Désignation	BP 2023	RAR 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	186 835.88 €	
020 - Dépenses imprévues (Investissement)	30 277.56 €		021 - Virement de la section de fonctionnement	1 386 648.06 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 692.00 €		024 - Produits de cessions	500.00 €	
041 - Opérations patrimoniales	580 000.00 €		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sect	244 079.00 €	
13 - Subventions d'investissement	80 000.00 €		041 - Opérations patrimoniales	580 000.00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	360 704.00 €	300.00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	185 158.69 €	
20 - Immobilisations incorporelles	142 228.00 €	108 068.91 €	13 - Subventions d'investissement	40 860.00 €	43 108.44 €
204 - Subventions d'équipement versées	170 300.00 €	29 250.00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	600.00 €	
21 - Immobilisations corporelles	516 001.50 €	34 960.64 €	165 - Dépôts et cautionnements reçus	100 000.00 €	
23 - Immobilisations en cours	369 670.00 €	71 059.46 €	23 - Immobilisations en cours		
26 - Participations et créances rattachées à des participations	5 000.00 €				
458106 - Etude thermique CEE TEPCV		41 429.00 €	458106 - Etude thermique CEE TEPCV		41 429.00 €
Opérations :					
Op29 POLE JEUNESSE GENDREY	100 000.00 €				
Op30 POLE JEUNESSE VALLEE OGNON	30 000.00 €	1 164.00 €			
Op31 E De Musiq - Espace danse	600.00 €				
Op32 Gare Ranchot					
Op33 Gymnase restructuration		734.00 €			
Op35 Pole Educatif Ranchot	50 000.00 €	6 720.00 €			
Op36 Gendarmerie Dampierre	49 060.00 €				
Op37 GEMAPI LA VEZE					
TOTAL	2 515 533.06 €	293 686.01 €	TOTAL	2 724 681.63 €	86 537.44 €

TOTAL BP 2023 (+RAR 2022)

2 809 219.07 €

TOTAL BP 2023 (+RAR 2022)

2 809 219.07 €

Voté à l'unanimité

ff. **ADOPTION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » DE L'EXERCICE 2023**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

0 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	BP 2023	Désignation	BP 2023
011 - Charges à caractère général	43 730.00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	453 969.08 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	46 720.00 €	013 - Atténuations de charges	160 178.00 €
014 - Atténuations de produits	4 000.00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	446 000.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000.00 €	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	30 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	683 796.08 €	74 - Subventions d'exploitation	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 277.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	
65 - Autres charges de gestion courante	0.00 €	76 - Produits financiers	
66 - Charges financières	76 824.00 €	77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles	4 800.00 €		
TOTAL	1 090 147.08 €	TOTAL	1 090 147.08 €

ii. **ADOPTION DU BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE » DE L'EXERCICE 2023**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » de l'exercice 2023 comme ci-après.

0 **BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE**

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2023	Désignation	BP 2023
EXPLOITATION	011 - Charges à caractère général		70 - Ventes prestat ^a de services, marchandises	62 445.00 €
	65 - Aures charges de gestion courante	6 546.60 €		
	66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	60 754.38 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	
	043 - Opérations d'ordre intérieur section fonctionnement		043 - Opérations d'ordre intérieur section fonctionnement	
	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	4 855.98 €
	TOTAL	67 300.98 €	TOTAL	67 300.98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	BP 2023	RAR 2022	Désignation	BP 2023	RAR 2022
INVESTISSEMENT	16 - Emprunts et dettes assimilées		0.00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
	20 - Immobilisations incorporelles		0.00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	60 754.38 €	
	21 - Immobilisations corporelles		0.00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves		
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			13 - Subventions d'investissement		
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	60 754.38 €		TOTAL	60 754.38 €	0.00 €
	TOTAL	60 754.38 €	0.00 €			

TOTAL BP 2023 (+RAR 2022)

60 754.38 €

TOTAL BP 2023 (+RAR 2022)

60 754.38 €

Voté à l'unanimité

jj. **ADOPTION DU BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES » DE L'EXERCICE 2023**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » de l'exercice 2023 comme ci-après.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2023	Désignation	BP 2023
	011 - Charges à caractère général	5 200.00 €	70 - Ventes prestat ^a de services, marchandises	24 200.00 €
	66 - Charges financières		74 - Subventions d'exploitation	1 000.00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	20 000.00 €		
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	
	043 - Opérations d'ordre intérieur section fonctionnement		043 - Opérations d'ordre intérieur section fonctionnement	
	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	
	TOTAL	25 200.00 €	TOTAL	25 200.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	BP 2023	RAR 2022	Désignation	BP 2023	RAR 2022
	20 - Immobilisations incorporelles		0.00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
	21 - Immobilisations corporelles			021 - Virement de la section de fonctionnement	20 000.00 €	
	23 - Immobilisations en cours	100 000.00 €	0.00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves		
	27 - Autres immobilisations financières			040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			13 - Subventions d'investissement	80 000.00 €	
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			TOTAL	100 000.00 €	0.00 €
	TOTAL	100 000.00 €	0.00 €			

TOTAL BP 2023 (+RAR 2022)

100 000.00 €

TOTAL BP 2023 (+RAR 2022)

100 000.00 €

Voté à l'unanimité

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **adopte et fixe les tarifs sorties avec prestataire pour les jeunes ci-dessus ;**
- **adopte et fixe les tarifs séjours avec prestataire pour les jeunes ci-dessus ;**
- **adopte et fixe les tarifs sorties avec prestataire pour les enfants ci-dessus ;**
- **adopte et fixe les tarifs séjours avec prestataire pour les enfants ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

4. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Michel GANET demande s'il était possible de faire le CA et le Budget en deux conseils communautaires car tout d'un coup, c'est un peu dur. Le Président explique que cela fait des années que l'on fonctionne comme ça mais c'est vrai que c'est un conseil communautaire un peu lourd surtout qu'il y a de plus en plus de budget.
- Monsieur Gilbert LAVRY demande ce que représente le taux d'augmentation d'impôt pour un ménage moyen ? Le Président répond qu'il est difficile de dire une somme surtout que chaque commune n'a pas les mêmes taux d'imposition. Il précise qu'il faudra aussi surement augmenter les tarifs scolaires pour ne pas toujours augmenter sur les contribuables.

Séance levée à 21H00.

Monsieur Olivier DEMANDRE
Commune de Orchamps



Le Président,
Gérome FASSET

